

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Par délibération du 27 juin 2024, le Conseil Communautaire a décidé l'ouverture d'une concertation sur le projet de ZAC Rives du Gave conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme.

Celle-ci se tiendra du 17 septembre 2024 au 31 janvier 2025.

Les éléments de la concertation sont à consulter :

Lieu	Adresse	Horaires d'ouverture
Hôtel de Ville de Pau	Place Royale à Pau	lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h45, mardi de 10h30 à 17h
Maison de l'Habitat et du Patrimoine	2 bis rue des Cordeliers à Pau	Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Service technique de Bizanos	15 rue Gallieni à Bizanos	Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30
A la mairie de Gelos	49 rue Eugène Daure à Gelos	Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
A la mairie de Mazères-Lezons	30 avenue du Général de Gaulle à Mazères-Lezons	Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h, mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h 1er samedi du mois de 10h à 12h

Et sur le site de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : www.pau.fr, en tapant dans le moteur de recherche « concertation ZAC RIVES DU GAVE ».

Des permanences sont assurées à la Maison de l'Habitat et du Patrimoine de 9h à 20h les jours suivants :

mercredi 25 septembre 2024, vendredi 11 octobre 2024, mardi 22 octobre 2024, vendredi 8 novembre 2024, jeudi 21 novembre 2024, mercredi 4 décembre 2024, mardi 17 décembre 2024, mercredi 8 janvier 2025 et vendredi 24 janvier 2025.

un registre est mis à disposition du public pour recueillir les questions et avis.

Toute correspondance pourra également être adressée par mail à zacrivesdugave.concertation@agglo-pau.fr

A l'issue de la concertation, les conclusions motivées seront tenues à la disposition du public au 26 Avenue des Lilas, bâtiment les Allées à Pau, pendant six mois.